

Cargill : Faut-il s'inquiéter des conditions de reprise de l'usine de Lannilis ?

Déclaration de la Fédération du Finistère

CARGILL FAUT IL S'INQUIETER DES CONDITIONS DE REPRISE DE L'USINE DE LANNILIS ?

CARGILL vient d'annoncer la reprise de son unité de production par la société ALGAIA, nouvellement créée.

Soulagement bien compréhensible des salariés, des goémoniers et des fournisseurs.



Pour autant les informations sur la santé financière du repreneur, accessibles à tout un chacun, incitent à la prudence quant à l'avenir du site.

Les opérations hasardeuses, tant du point de vue industriel que financier ne manquent pas

Les salariés de Minerve à Quimperlé et Queven l'ont constaté à leurs dépens pour ne prendre que cet exemple récent.



Selon Cargill, l'offre retenue était la « seule financièrement sérieuse ». Dont acte... mais pour qui ?

La transformation et la valorisation des algues récoltées ou produites constituent la partie centrale de la filière de phyco-culture dont on nous dit qu'elle est une des pierres angulaires de la « croissance bleue » .

Il y a donc tout intérêt à s'assurer de la qualité et de la compétence des acteurs industriels et économiques.

La stratégie du groupe CARGILL, de la décision d'abandon de son usine de Lannilis au choix du repreneur doit être considérée avec circonspection.

Les communistes finistériens appellent les salariés du groupe et les pouvoirs publics à la vigilance la plus exigeante.

Brest le 18 septembre 2016

TRANSFERT DES PORTS



La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation du territoire -loi NOTRe- permet le transfert des compétences de gestion, d'aménagement et d'entretien des ports départementaux aux Régions.

La vocation maritime de la Bretagne n'est plus à démontrer.

Trois ports – Brest, Lorient , Saint-Malo- sont actuellement sous compétence régionale.

Le développement des activités maritimes – pêche, construction et réparation navales, énergies marines renouvelables, gestion des équipements portuaires – suppose une approche harmonieuse, non concurrentielle du dossier et l'organisation à l'échelle régionale d'indispensables synergies portuaires.

La conduite efficace d'un tel projet suppose la participation de tous les acteurs de la vie portuaire et notamment les organisations syndicales, les instances représentatives du personnel, les associations d'usagers.

C'est à l'aune de ces critères que nous appelons les Conseils Départementaux concernés à travailler avec les élus régionaux et les services compétents de la Région Bretagne.

Il est impératif, quelque soit le mode de gestion retenu, que l'ensemble des acteurs politiques et économiques se fixent comme objectif l'intérêt général des filières dont la dimension régionale ne peut être ignorée.

Brest le 27 mars 2016